

Arrêté n° 9

Portant nomination du correspondant incendie et secours

Le Maire de la Commune de BIRIEUX ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2022 portant élection des membres des commissions municipales ;

Considérant que Mr Pascal PELLOUX-PRAYER est membre de la commission URBANISME, BVR et INCENDIE.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le conseil municipal nomme M. Pascal PELLOUX-PRAYER comme correspondant incendie et secours.

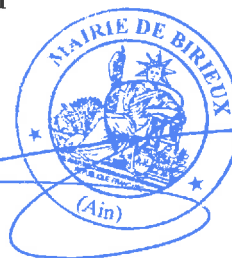
Article 2

La Secrétaire de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet (ou Sous-Préfet)
- à l'intéressé à la notification

Fait à BIRIEUX, le 08 septembre 2022

Le Maire,
Cyril BAILLET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le
Et de l'affichage et/ou notification le

